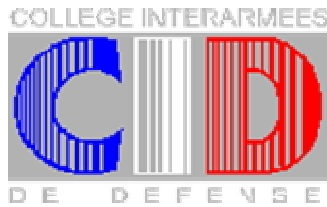


# MEMOIRE de STRATEGIE



**CDT BEGUIN**

5° promotion 1997-1998

## NOUVELLES PERSPECTIVES STRATEGIQUES POUR LES PAYS BALTES

### TABLE DES MATIERES

-

INTRODUCTION

-

I. LE BESOIN D'AIDE EXTERIEURE

1. Les pays de la Baltique
2. L'Union Européenne et L'Union de l'Europe Occidentale
3. L' OTAN

## II. Les derniers développements de l'année 1997

1. L'acte fondateur OTAN / RUSSIE
2. Le sommet de Madrid
3. Le conseil européen de Luxembourg

## III. QUELLE SOLUTION POUR LA SECURITE DES ETATS BALTES ?

1. La position russe
2. Les pays nordiques

## IV. LE PRAGMATISME DEVRA S'IMPOSER

1. Partenariat pour la Paix renforcé et Conseil de Partenariat Atlantique
2. Création d'une Charte Baltique
3. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
4. L'apport possible de l'Union Européenne et de l'UEO
5. La charte USA - Etats baltes

## CONCLUSION

-

## BIBLIOGRAPHIE

-

## ANNEXES :

-

Annexe 1 : Chronologie des dernières propositions russes

Annexe 2 : Le Conseil nordique

Annexe 3 : Le Conseil des Etats de la mer Baltique

Annexe 4 : La possibilité d'une Charte nordique

Annexe 5 : Le Partenariat pour la Paix

Annexe 6 : L'Union Européenne et ses futurs membres

Annexe 7 : L'Union de l'Europe occidentale et ses partenaires associés

REMARQUE : Ce mémoire fait suite au mémoire de géopolitique intitulé :

" Les pays Baltes : un réel besoin de sécurité. "

Pour faciliter la compréhension de la présente étude, il est conseillé de prendre au préalable connaissance de celle sus citée.

INTRODUCTION

Divisée durant la guerre froide entre le monde nordique, comprenant des pays neutres, des membres de l'Alliance atlantique ainsi qu'une Finlande au comportement très particulier, et un monde " soviétisé ", l'URSS, la Pologne et la R.D.A., la partie Est de la mer Baltique est aujourd'hui bien différente. Depuis 1991, le nombre de pays indépendants dans cette région a considérablement augmenté. Cela est la conséquence de la déliquescence de l'Empire soviétique, avec en particulier le retour à la pleine souveraineté de la Pologne, mais aussi la renaissance des trois Etats baltes : Estonie, Lettonie et Lituanie.

La situation y est devenue plus complexe. Les pays Baltes ont fait leur réapparition en tant qu'état-nation. La Russie ne contrôle plus qu'une portion minimale des côtes, là où l'U.R.S.S. avait conquis le droit, par sa victoire de 1945, de placer sous influence toute la rive sud de la Baltique. Seule Kaliningrad, l'ancienne Königsberg, reste russe.

En outre, depuis le 1er janvier 1995, Suède et Finlande ont rejoint le Danemark et l'Allemagne réunifiée au sein de l'Union Européenne, ce qui renforce l'ancrage de la région au continent européen. Avec la réunification allemande, l'O.T.A.N. également a accru son influence dans la zone. Les côtes allemandes se sont étendues jusqu'à Usedom. Tous les riverains de la Baltique ont adhéré au programme du " Partenariat pour la Paix " (PPP) et la Pologne fera partie de l'Alliance dès 1999. La Russie, elle, cherche désespérément à réintégrer dans sa sphère d'influence les Républiques baltes, indépendantes depuis 1991 et qu'elle persiste à considérer comme son " étranger proche ".

La sécurité de cette région, et en particulier des Etats baltes, est donc un des défis à relever pour les années qui viennent. En effet, ceux-ci sont complètement encerclés par la Russie et ses vassaux, en l'occurrence la Biélorussie, et, jusqu'alors, aucune assurance de sécurité ne leur a été donnée par quelque institution que ce soit. Or ces petits pays, malgré leurs efforts louables, ne seront pas en mesure de se défendre seuls contre le " grand frère ", dont la résurgence de l'esprit expansionniste n'est pas négligeable compte tenu de l'instabilité actuelle du pouvoir à Moscou.

Leurs espoirs sont d'abord venus d'une coopération nordique, un peu en mémoire de la Ligue Hanséatique. Mais les résultats n'en ont guère été probants. Forts de leur redressement économique depuis leur indépendance, ils se sont alors tournés vers les institutions européennes. Malgré les accords d'association signés avec les " quinze " et des liens institutionnels étroits avec l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), ceci ne leur assure pas la sécurité. Ils ont pu constater lors de la crise albanaise l'incapacité de l'UEO à réagir promptement et efficacement.

Ne voulant pas s'enfermer dans une impasse éventuelle, ils s'étaient, en parallèle, portés volontaires pour une intégration au sein de l'OTAN après être devenus, en janvier 1994, " partenaires pour la paix ". Le sommet de Madrid a mis fin à leurs illusions dans ce domaine (surtout celles de l'Estonie) en ne les retenant pas pour la prochaine vague d'intégration. Or, l'OTAN ne donne de vraie sécurité qu'à ses membres.

Nous nous efforcerons donc d'étudier la nécessité pour eux de se retourner vers les institutions internationales, et enfin en quoi les dernières décisions de l'OTAN et de l'Union Européenne ont des conséquences stratégiques intéressantes.

## I LE BESOIN D'AIDE EXTERIEURE

Ulo Nugis, président du parlement estonien, a souligné en février 1995 :  
" L'enseignement à tirer de l'histoire est que nous devons reconnaître que, sans l'appui du reste du monde, nous sommes incapables de défendre l'Estonie. Notre espoir de nous intégrer aux structures économiques, politiques et sécuritaires occidentales est donc compréhensible ".

Cette affirmation vaut bien sûr également pour la Lettonie et la Lituanie, qui, sur le plan militaire, sont très similaires à l'Estonie. On comprend donc pourquoi les pays Baltes ont, depuis leur indépendance, cette constante dans leur stratégie, de chercher à intégrer toute organisation supranationale qui renforcerait leurs perspectives sécuritaires.

Face à la menace extérieure, les Baltes s'efforcent de se rattacher à trois centres de solidarités qui se recoupent partiellement : les autres pays de la Baltique, l'Union européenne (UE) et l'Alliance atlantique.

### 1. Les pays de la Baltique

Les Baltes sont très actifs au sein du Conseil des Etats de la Baltique, qui traite de toute une série de sujets autres que la sécurité, avec la participation du gouvernement russe et de l'Union européenne. Ce forum, créé en conformité avec une initiative germano-danoise de 1992, est d'autant plus large qu'il admet des ensembles subétatiques, tels les Länder allemands ou l'oblast de Kaliningrad. Grâce aux contrats qui se nouent, la Baltique pourrait cesser d'être une zone d'affrontements pour redevenir une sorte de Hanse interétatique. Dès à présent, les relations paraissent exemplaires entre les états Baltes et les pays scandinaves ou les

autres membres de l'Union européenne. Cependant, les relations entre Baltes et Scandinaves trouvent un cadre plus discret en privilégiant les réunions communes du Conseil nordique et du Conseil balte. A travers la Baltique, les deux groupes de populations se comprennent aisément. Les pays nordiques veulent aider leurs voisins, par altruisme certes, mais aussi dans la crainte de voir des troubles chez les Baltes déborder chez eux, et dans l'espoir d'y trouver une ouverture vers le grand marché russe.

La présence conjuguée de la Russie et de la Pologne auprès des Baltes fait du Conseil des Etats de la mer Baltique un cadre à de délicates négociations, telle la délimitation des frontières. Le traité polono-lituanien du 26 avril 1994 constitue, à cet égard, un exemple encourageant. Parallèlement à l'OSCE, ce Conseil contribue donc à la stabilité et à la sécurité régionale, à condition toutefois de ne pas aborder de front les questions de défense ou de sécurité.

Le sommet de ce Conseil, réunissant les chefs de gouvernement de onze états, à Visby, les 3 et 4 mai 1996, porte illustration du rôle qu'il peut assumer. Ainsi a-t-il été décidé, dans l'île suédoise de Gotland, de lutter en commun contre la nouvelle criminalité (vols de voitures, trafics de drogue et de matières nucléaires) et de soutenir les initiatives en cours de plusieurs des Etats membres : adhésion de la Pologne et des pays Baltes à l'Union européenne, coopération effective de la Russie avec celle-ci, création d'une zone de libre échange entre la Pologne et les Etats baltes... Il n'a été en revanche question ni de l'UEO, ni surtout de l'OTAN. On peut penser qu'on atteint là les limites de la capacité d'instances régionales à régler les problèmes locaux de sécurité et de bon voisinage.

## 2. L'Union Européenne et l'Union de l'Europe Occidentale

Les arguments baltes pour leur intégration dans l'UE sont essentiellement une possible garantie d'indépendance et de souveraineté nationale de chacun des trois pays, et l'amélioration des conditions de leur développement économique. Par ailleurs, en devenant membre de l'UE, ces Etats seraient en mesure de présenter leur candidature à l'UEO, donc d'acquérir une garantie de sécurité : le traité de Bruxelles prévoit une assistance " automatique " entre membres de l'UEO.

L'entrée de la Finlande et de la Suède dans l'Union, à compter du 1<sup>o</sup> janvier 1995, a donné à la candidature des Républiques baltes une impulsion nouvelle dans leur recherche d'une plus grande sécurité. La signature des accords d'association avec les Quinze, le 12 juin 1995, leur a fait franchir un pas décisif.

Cette avancée avait elle-même été précédée par une importante décision de l'UEO, qui a instauré le 8 mai 1994 des liens institutionnels étroits avec neuf pays d'Europe centrale, au nombre desquels figuraient les trois Etats baltes. A côté des pays membres et de quelques observateurs figurent désormais dix " partenaires associés ". Cette initiative différencie les politiques menées à l'Est par l'UEO et par l'OTAN. La première privilégie ses " partenaires associés ", les invite deux fois par

mois aux réunions de son Conseil permanent et accepte leurs troupes dans ses opérations militaires. L'OTAN au contraire reste distante de ses " partenaires pour la paix ". S'il existe quelque discrimination de fait, ce serait plutôt au profit de la Russie. Dès lors, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie prennent en compte les réalités. Elles voient dans leur statut au sein de l'UEO la marque de leur insertion dans le processus d'intégration européenne et de sécurité mutuelle.

L'Assemblée de l'UEO devance en quelque sorte la politique du Conseil permanent. Voulant accélérer " la coopération dans les domaines militaire et de sécurité dans la région de la mer Baltique ", elle a voté, le 16 novembre 1995, une résolution recommandant au conseil de " promouvoir la mise sur pied d'une force permanente de la mer Baltique " qui unirait les forces des trois pays Baltes à celles de l'Allemagne, du Danemark et de la Pologne : vision d'espoir assurément, mais qui n'a toujours pas vu le jour.

Cependant, aussi importante que soit une intégration des pays Baltes dans l'UE, ceux-ci ne jurent que par l'OTAN pour obtenir de VRAIES assurances de sécurité.

### 3. L'OTAN

Selon M. E. Bajarûnas, "toutes les options visant à garantir la sécurité de la Lituanie (allant du maintien de la politique de neutralité à la dépendance vis-à-vis d'organisations internationales et aux garanties fournies par certains pays) se sont révélées utopiques. C'est la raison pour laquelle la Lituanie a choisi de faire acte de candidature à l'OTAN, l'UE et à l'UEO ". Le raisonnement pourrait être indifféremment tenu par n'importe quel représentant officiel de l'un des trois Etats baltes. Il ne soulève de vraies difficultés que face à l'opposition têtue de la Russie envers toute idée d'adhésion de ceux-ci à l'OTAN.

Pour M. Landsbergis, ancien président de la république lituanienne et actuel président du Seimas (Parlement), la menace venant toujours de l'Est, il n'y a qu'un salut possible : l'entrée, à terme, de son pays dans une OTAN élargie. L'admission des Républiques baltes dans l'OTAN aurait un double avantage : d'une part, consolider " les frontières des régions nordiques de l'Europe ", d'autre part, faire en sorte qu'en Russie " tous les rêves de domination ou de reconquête des Etats baltes disparaissent enfin, et que la vieille mentalité expansionniste soit éclipsée ". Il termine par ces mots : " Je ne crois pas que la Russie pourrait nous attaquer et nous occuper, mais les politiciens russes de l'élite actuelle voudraient nous satelliser, nous dominer et nous gouverner indirectement. Ce processus a un nom : la finlandisation. Nous ne voulons pas être finlandisés. "

Aux Russes humiliés par l'histoire récente, les Occidentaux ont voulu donner des assurances de sécurité, les associant en quelque sorte à l'Alliance atlantique victorieuse du défunt pacte de Varsovie. Après le sommet de janvier 1994, l'OTAN leur a offert de devenir " partenaires pour la paix "(PPP) en même temps que leurs anciens associés. Heureux d'être traités à égalité avec les pays de Visegrad, les

Baltes ont été prompts à accepter la proposition, tandis que les Russes ont attendu jusqu'au 22 juin. Quelques mois plus tard, la Russie est devenue une sorte de partenaire privilégié, en application d'un " programme individuel " en date du 31 mai 1995. Les Baltes, quant à eux, savent bien que l'OTAN ne donne de vraie sécurité qu'à ses membres, lors même qu'elle s'est engagée à " mener des consultations avec tout participant actif du PPP qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité ". Une telle promesse de consultations résultait déjà de l'appartenance au Conseil de coopération nord-atlantique.

C'est pourquoi les trois Républiques restent candidates à l'adhésion complète, et s'efforcent de persuader les Etats membres de l'atout qu'elles constituent pour la stabilité de l'Europe. Le PPP est ressenti, par chaque pays concerné, comme un tremplin à l'admission complète, puisqu'il permet d'avoir un forum de travail sérieux au sein de l'Alliance, de s'efforcer de travailler suivant les mêmes normes, d'employer la même langue, de se familiariser avec les procédures " otaniennes "...

## II LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS DE L'ANNEE 1997

Les stratégies des pays Baltes en matière de sécurité ne peuvent être mises en œuvre sans l'assentiment des pays environnants, c'est-à-dire les membres de l'UE, les partenaires de l'Alliance atlantique, mais aussi la Russie. En effet, sans une certaine bonne volonté du " grand frère ", rien ne pourra se faire selon la volonté des petits pays, dans un monde où chacun dépend de l'autre. Comment envisager une adhésion à l'OTAN si la Russie s'y oppose de façon plus que marquée ? Les pays signataires ne peuvent se permettre de froisser de façon aussi manifeste un pays qui fut une superpuissance et qui a vocation à demeurer au moins une grande puissance régionale.

Un article du 13 février 1997, définit ainsi la " ligne " du Kremlin : les Républiques baltes sont conviées à conserver un " statut indépendant ", c'est-à-dire " hors bloc ", car, " si elles rejoignent l'OTAN, cela créera une barrière entre elles et la Russie " et " aura un effet négatif " dans la région. Le texte appelle à une " intégration économique approfondie " par un " renforcement de la présence des capitaux russes " dans la région balte.

## 1. L'acte fondateur OTAN - Russie

On le voit, la Russie veut garder le " contrôle " de ses anciennes républiques, et ne semble pas prête à concéder quoi que ce soit en ce qui concerne une éventuelle adhésion à l'OTAN. Dans l'esprit des dirigeants russes, l'OTAN reste une alliance militaire dont l'ennemi désigné est la Fédération de Russie. Aussi, l'idée de voir cette alliance prendre pied dans la région balte est-elle inacceptable. Si les trois Etats baltes faisaient partie de l'OTAN, cela signifierait la présence de troupes hostiles aux portes de " l'Empire ". Or, malgré son apparente puissance, la position de celui-ci en Baltique est fragile. La perte des ports militaires et du dispositif d'alerte et de défense aérienne situés dans les Pays baltes a ouvert une brèche dans le système de défense du territoire. L'oblast de Kaliningrad reste étroitement dépendant du corridor ferroviaire le reliant à la Russie et passant par la Lituanie, ainsi que des ports lettons pour ses approvisionnements pétroliers. C'est pourquoi les Russes craignent l'entrée des Baltes dans l'OTAN. Cela permettrait à l'Alliance de s'approcher de Saint-Petersbourg et du Golfe de Finlande, dont les défenses sont affaiblies. L'intégration de la Lituanie et de la Lettonie instituerait en outre un contrôle de fait de l'OTAN sur Kaliningrad.

Devant un tel blocage, l'élargissement de l'OTAN ne peut se faire que très lentement. De plus, l'Alliance a entamé un dialogue renforcé avec la Russie, cherchant à la ménager et à lui faire comprendre, que, en concordance avec sa stratégie générale en cours de redéfinition, " la Russie n'est pas l'ennemi de l'OTAN ".

La signature, le 27 mai 1997 à Paris, de l'Acte fondateur régissant les relations à venir entre l'OTAN élargie à certains pays d'Europe centrale et la Russie est, au regard des enjeux de stabilité dans les régions qui ont été sous très forte influence russe, un signe encourageant. Ce texte indique que " l'OTAN et la Russie ne se considèrent pas comme des adversaires ". Elles " ont l'intention de développer un partenariat fort, stable et durable. (...) Partant du principe que la sécurité de tous les Etats de communauté euro-atlantique est indivisible, l'OTAN et la Russie travailleront ensemble pour contribuer à l'instauration en Europe d'une sécurité commune et globale, fondée sur l'adhésion à des valeurs, engagements et normes de comportement commun dans l'intérêt de tous les Etats ". De plus, il est prévu que " l'OTAN et la Russie créeront un conseil conjoint permanent ", mécanisme de consultation, de coordination et, si possible, de décisions et d'actions conjointes sur les questions de sécurité d'intérêt commun.

Autre point important pour les Républiques baltes : " les dispositions du présent document ne donnent à l'OTAN, ni à la Russie, à quelque stade que ce soit, un droit de veto sur les actions de l'autre partie ". En point d'orgue, l'OTAN déclare qu'elle n'a " aucune intention, aucun projet et aucune raison de déployer des armes nucléaires sur le territoire des nouveaux membres, (...) ni d'établir des dépôts d'armes nucléaires ". L'OTAN réaffirme qu'elle remplira ses missions sans recourir " à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat ". Toutes

ces considérations pourraient amener la Russie à revoir sa position vis-à-vis de l'intégration balte.

-

## 2. le sommet de Madrid.

Le sommet des chefs d'Etats de l'OTAN, réunis à Madrid en juillet 1997, ont annoncé officiellement les noms des pays invités à rejoindre, dès 1999, l'Alliance. Parmi ceux-ci, point de pays Balte, ce qui n'a été une surprise pour personne. Dès février 1997, M. Lennart Meri disait : " M. Perry (l'ancien secrétaire américain à la défense) a dit que nous n'étions pas prêts à devenir des membres de l'OTAN. Or la question est plus ou moins philosophique. L'entrée dans l'OTAN, ce n'est pas comme un oeuf à la coque, qui est servi au bout de trois minutes. " Cette réflexion traduisait l'amertume des dirigeants baltes, qui se sentaient tenus à l'écart du processus et voués à une " zone grise ". N'étant pas mentionnés dans la première vague de l'élargissement, les Baltes se demandaient s'il y en aurait une deuxième. La réponse leur a été formulée par le communiqué de Madrid, qui, se référant à l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord concernant l'adhésion de nouveaux pays, a cité les pays Baltes comme " aspiring members in the Baltic sea region " pour le prochain élargissement dont l'annonce se fera en 1999.

## 3. Le conseil européen de Luxembourg

Devant l'incertitude de l'intégration dans l'OTAN, les Etats baltes se sont tournés vers l'Union Européenne pour des raisons sécuritaires en plus des enjeux économiques. Selon M. Guntis Ulmanis, " l'adhésion à l'UE représente un soutien à la sécurité des Baltes ".

Seulement, pour l'UE, le critère d'entrée dans l'Union est beaucoup plus économique que sécuritaire. C'est pourquoi, malgré l'appui non dissimulé de la Suède et de la Finlande, seule l'Estonie, le meilleur " élève " parmi les trois Républiques, a été retenue pour entrer, à brève échéance, en compagnie de la Pologne voisine, dans l'UE. Ceci a été le résultat du Conseil européen de Luxembourg qui s'est tenu les 12 et 13 décembre derniers. Un espoir subsiste tout de même pour les recalés, puisqu'il a été décidé d'instaurer une Conférence européenne pour discuter de la seconde vague d'élargissement et pour approfondir le dialogue avec les PECO et les Baltes.

### III QUELLE SOLUTION POUR LA SECURITE DES ETATS BALTES ?

#### 1. La position russe

On l'a vu précédemment, les Russes sont opposés à une intégration balte dans l'OTAN. Si cela reste une constante, la direction russe actuelle semble assez imprévisible. Le 3 décembre 1997, Boris Eltsine a annoncé lors de sa visite en Suède une réduction de 40 % de ses forces terrestres et navales sur le flanc nord-ouest du pays, limitrophe de l'Estonie. A Stockholm, il a plaidé pour un renforcement de la confiance et la coopération dans une région en laquelle il voit " un pont entre l'Est et l'Ouest de l'Europe ". Parallèlement, le 24 octobre 1997, le même Boris Eltsine a profité de la signature du premier accord frontalier avec la Lituanie pour lancer l'idée d'un " pacte de sécurité " entre la Russie et les trois pays Baltes. Ces derniers ont refusé une proposition considérée comme une tentative pour reprendre pied chez eux et les dissuader d'entrer dans l'OTAN. Le 20 janvier 1998, Monsieur Yevgeny Primakov annonçait en faisant référence à la charte Etats-Unis / Etats baltes : " Si cela arrivait (l'adhésion balte à l'OTAN), cela pourrait avoir de graves effets sur notre relation avec l'OTAN dans son ensemble, bien que nous ayons signé un accord de bonne entente avec l'OTAN. "

A côté de ceci, la diplomatie russe est plutôt bienveillante quant à l'extension de l'UE jusqu'à ses frontières. L'UE n'est pas ressentie comme un instrument militaire et peut au contraire servir le désir russe de trouver des débouchés pour son commerce. Il s'agit là, pour elle, d'un ersatz acceptable à l'élargissement de l'OTAN.

#### 2. Les pays nordiques

Une certaine communauté de vue existe incontestablement entre les Etats baltes et les pays nordiques. Ces derniers se sentent concernés par la sécurité de la région baltique. C'est pourquoi les initiatives en matière d'aide à la souveraineté des Etats baltes se multiplient. Après le BALTBAT, naît le projet de constitution d'un escadron naval balte de lutte contre les mines (BALTRON), ou encore celui de la création d'un centre régional de formation dans l'île de Gotland.

Toutefois ces pays ne veulent pas s'engager à assurer la sécurité de leurs voisins, que ce soit isolément ou en commun, comme l'affirmait le premier ministre finlandais,

Paavo Lipponen : " Ce n'est pas à nous de prendre en charge la sécurité des Baltes. Il n'est pas question de leur fournir des garanties de sécurité militaire, ne serait-ce que parce que nous n'en avons pas les moyens. " Ils préfèrent promouvoir des relations bi ou multilatérales, recommander un " Partenariat pour la Paix renforcé " dans le cadre du Conseil du Partenariat pour la Paix ou appuyer l'intégration dans l'UE. Si le Danemark et la Norvège, membres de l'OTAN, encouragent ces pays à adhérer à l'Alliance, la Suède et la Finlande, neutres par tradition, déclarent respecter le choix des Baltes.

### 3. intégration à l'UE ou à l'OTAN ?

En l'état actuel des choses, l'entrée de l'Estonie dans l'UE est acquise. La date exacte de son entrée dans le concert des " dix-huit " reste encore à préciser. Le problème est différent pour les deux autres Républiques. La Lituanie, assistée principalement par le Danemark, est en bonne voie pour réussir son projet politique et économique, condition sine qua non d'une entrée dans l'UE. Quant à la Lettonie, en raison de graves problèmes intérieurs, elle représente le point le plus vulnérable des pays Baltes d'où tout peut arriver, même le pire. Son avenir européen paraît donc bien lointain.

Les " accords européens " signés par l'UE avec les Etats baltes, qui prévoient la mise en place d'une zone de libre échange à l'horizon 2010, ainsi que la participation effective de la Finlande et de la Suède à l'Union, renforcent l'encrage européen de la Baltique et devraient participer efficacement à la stabilité de la région.

Pour ce qui est de la sécurité, certes le label européen apporte une petite garantie, mais le seul instrument militaire de l'EU reste l'UEO à laquelle certains pays refusent d'adhérer, faute d'une communauté de vues sur la PESC. L'adoption d'une monnaie unique pourrait renforcer la sécurité pour le cercle des heureux élus, dans la mesure où chacun se sentirait solidaire des autres pour défendre la richesse commune. Seulement, " l'euro " semble bien éloigné des capacités actuelles des Baltes.

Au sein de l'Union, Suède et Finlande se sont faits les promoteurs de la coopération entre les " quinze " et la Russie, qui leur apparaît comme la garantie d'une sécurité accrue autour de la Baltique. Récemment, le 21 avril 1997, une déclaration commune finno-suédoise préconisait que l'UEO se rapproche de l'UE, sans fusion, et devienne l'instrument de l'UE pour les missions de maintien de la paix et de gestion des crises.

Quant à l'adhésion à l'OTAN, elle reste la seule vraie garantie de sécurité aux yeux des Baltes. Le sommet de Madrid leur laisse l'espoir de participer à la seconde vague d'élargissement. Cependant, malgré la signature de l'acte unique, les réticences de la Russie incitent à la prudence ; l'Allemagne, souvent considérée comme " l'avocat des Baltes ", n'est pas un promoteur acharné de leur intégration dans l'Alliance. Cette réticence est dictée par les relations de ce pays avec la Russie que l'Allemagne craint de mécontenter, et ainsi de perdre un formidable marché

potentiel. Comme l'a déclaré M. Rühle : " It is up to each individual country to get the balance between its policy for integration and its relationship with Russia. "

#### IV Le pragmatisme devra s'imposer.

Devant une situation aussi complexe et des blocages tels, on ne peut affirmer que les pays Baltes verront leurs vœux d'adhésion à l'OTAN exaucés. Parions que si tel est quand même le cas, ceci n'aura pas lieu avant plusieurs années, le temps que l'élargissement actuel soit parfaitement " digéré ", que la compréhension s'améliore avec la Russie et que la ligne directrice de celle-ci se soit clarifiée.

Dans la perspective d'une intégration aussi hypothétique, la sécurité dans cette partie nord-est de l'Europe (on ne peut décemment en désolidariser la Suède et la Finlande) va donc reposer sur une nouvelle structure dans laquelle il faudra faire la part belle au pragmatisme. Voyons donc comment cela pourrait s'articuler en balayant les différentes hypothèses et proposition des nombreux acteurs.

##### 1. Partenariat pour la paix renforcé et Conseil de Partenariat Atlantique

Le Danemark a fait, après le sommet de Madrid, une proposition intéressante et parfaitement réaliste, celle d'un " PPP renforcé " et d'une action accrue du CPA.

Les pays Baltes, en épuisant pleinement le potentiel du partenariat renforcé, se rapprocheraient considérablement de l'Alliance, par le biais d'un dialogue politique renforcé, du développement de capacités opérationnelles communes et de mécanismes de liaison civils et militaires avec l'OTAN.

La coopération politique en matière de sécurité dans la région baltique devrait se développer par le canal du conseil partenariat euro-atlantique, qui a le mérite de regrouper tous les pays concernés, y compris la Russie. Ceci permettrait une meilleure compréhension des problèmes de chacun et on trouverait là un forum de discussion adapté, d'autant plus important qu'il se situe dans un cadre " otanien ".

## 2. Création d'une Charte Baltique.

En février 1997, la France proposait la création d'une charte entre l'OTAN et les Etats baltes dont le but est de rassurer les pays Baltes par la présence, à leurs côtés, de " grands pays " et faciliter le dialogue avec la Russie en associant des Etats neutres. Cette charte implique aussi la Suède, la Finlande et peut-être la Pologne. Cette proposition est détaillée en annexe.

Une telle proposition soulève toutefois un certain nombre de difficultés liées aux réactions de la Russie qui, en tant qu'Etat riverain de la mer Baltique, pourrait s'étonner de ne pas être invitée à participer à un tel arrangement. Il faut également que les pays scandinaves non-membres de l'Alliance acceptent de voir traitées dans ce cadre des questions politico-militaires. Reste ensuite à considérer ce que sera la perception des Etats baltes eux-même, à l'égard d'une telle proposition : statut privilégié faisant d'eux en quelque sorte des membres associés ayant une vocation naturelle à faire partie de la deuxième vague de l'élargissement de l'OTAN ou dispositif destiné à les tenir durablement à l'extérieur de l'OTAN.

## 3. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

On a, en général, tendance à ne considérer la sécurité en Europe qu'à travers des organisations militaires de défense commune. Or, il existe sur notre continent, une institution spécialisée, l'OSCE, que les succès en Albanie devraient conforter. Son rôle est primordial dans la prévention des crises, mais ses progrès restent peu décisifs du fait du manque de volonté politique des Etats.

Il conviendrait donc de développer sa présence et son rôle à l'égard des Etats baltes, comme observateur impartial du sort des minorités russophones en Lettonie et Estonie, comme médiateur éventuel dans les conflits frontaliers, comme " parrain " des accords conclus.

La modernisation du traité FCE, dont les Baltes ne sont pas signataires, pourrait cependant contribuer à la prise en compte de leurs intérêts, en inscrivant dans le texte la possibilité d'ouvrir le traité à de nouveaux pays et en stabilisant les équipements autorisés dans la partie nord des flancs.

-

## 4. L'apport possible de l'Union Européenne et de l'UEO

L'inclusion, dans le nouveau traité de l'Union européenne en cours d'élaboration, d'une clause de solidarité politique est souhaitée par la France et l'Allemagne. Elle est en cours de discussion dans le cadre de la CIG. Elle offrirait aux Etats membres de l'UE un élément supplémentaire de solidarité, dans leur relation avec les pays tiers.

Outre le rapprochement UE / UEO souhaité par certains, des procédures simples pourraient être mises en oeuvre à l'initiative de la France. Les pays Baltes pourraient être associés à la politique d'exercice de l'UEO. De plus, une mission permanente de liaison du BALTBAT pourrait être établie auprès de la cellule de planification de l'UEO. Et surtout, en cas de crise, le conseil de l'UEO pourrait autoriser les Etats baltes à déposer des demandes d'images et d'interprétation auprès du centre satellitaire.

## 5. La charte USA - Pays baltes.

-

Signée le 16 janvier 1998 à Washington, elle montre que les Etats-Unis entendent être présents économiquement et politiquement dans la zone de la mer Baltique. " Cette charte ouvre un nouveau et important chapitre des relations USA-Etats baltes... Elle contribuera à la création de contacts économiques stables et aidera à assurer la stabilité de la région baltique ".

Lors de la signature, M. Clinton en a profité pour faire un rappel de la politique de la porte ouverte de l'OTAN, équilibrée par la mention de l'absence de garanties en matière d'admission, même si, dans cette charte, il est écrit que les trois Républiques " font partie intégrante de l'Europe et peuvent légitimement rejoindre les structures de sécurité euro-atlantiques ".

M. Ulmanis a appelé, lors de son discours, la Russie, " plus grand pays de la Baltique ", à préférer l'ouverture d'une " porte d'ambre " à une " fenêtre sur l'Europe " taillée à la hache, comme sous Pierre le Grand. M. Brazauskas a, quant à lui, souligné la nécessité de maintenir des relations de bon voisinage avec la Russie, d'encourager la démocratisation en Biélorussie à travers le maintien du dialogue, et a naturellement mentionné la signature du traité avec Moscou et la conférence de Vilnius l'automne dernier.

Cette charte doit être considéré comme un succès de l'administration américaine, mais un succès initial seulement. Sa prolongation dépend de facteurs qui échappent largement aux Baltes et en partie à l'Administration : le sort des négociations d'entrée à l'OMC par les trois Républiques, lié à la résolution de différents commerciaux avec l'UE ; l'évolution de la relation américano-russe, qui traverse une mauvaise passe. Si elle devait se dégrader encore, la question balte fournirait l'occasion d'un motif de tension supplémentaire, qu'elle n'offre apparemment pas par elle-même, si l'on se fie à la modération actuelle des réactions officielles russes.

Cette opération américaine laisse entière la question de la capacité des Etats baltes à unifier leur approche de l'intégration qu'ils recherchent et partant, pour les Etats-Unis, la possibilité de traiter de manière différenciée les candidatures des trois Baltes à l'OTAN. La différence de discours entre eux a paru manifeste à Washington. On peut en retenir que la Lituanie s'efforce de ménager ses voisins immédiats, alors que l'Estonie cherche à ne pas compromettre sa candidature à l'UE sans irriter la Russie. Quant à la Lettonie, qui ne peut, à la différence de ses voisins, s'appuyer ni sur une relation améliorée avec la Russie, ni sur l'élection de l'UE, paraît tentée de surinvestir dans les Etats-Unis.

Il faut donc constater que, contrairement aux attentes de la plupart des pays occidentaux, c'est la Lituanie qui a fait, ces derniers mois, le plus de progrès dans le sens de l'amélioration de la situation régionale.

## CONCLUSION

Pour les trois capitales baltes, tant que la Russie maintiendra son veto à l'élargissement ultérieur de l'OTAN, la sécurité des trois pays demeurera un problème non résolu. L'habileté de Moscou aura été de rompre avec une politique de fermeture pour celle d'un partenariat militaire et économique assorti de mesures militaires qu'elle espère acceptables. Cette politique a l'avantage de s'attirer les faveurs des Occidentaux, Etats-Unis en tête. Il reste qu'elle ne peut que renforcer les clivages politiques et la concurrence entre les trois Etats baltes, favorisant ainsi pour quelque temps encore sa position d'arbitre.

Les attitudes différenciées des Républiques baltes vis à vis de la Russie sont édifiantes. Leur sécurité respective ne peut contourner la problématique de ces relations avec leur grand voisin. On a vu, dans le même registre, s'effriter la solidarité balte : l'Estonie a fait cavalier seul pour son entrée dans l'UE, faisant valoir, au détriment de ses " cousines ", sa réussite économique plus rapide. Même si les trois pays crient haut et fort qu'elles doivent entrer ensemble dans l'OTAN, il ne paraît pas inconcevable qu'elles finissent par agir séparément dans leurs négociations.

L'Europe ne pourra pas se désintéresser de ces pays qui lui ouvrent les portes du marché russe. Pourtant, les doutes sur le développement d'une capacité politique européenne rendent hypothétique le règlement par l'Union des problèmes de sécurité de la Baltique.

Seule une vraie Politique Européenne de Sécurité Commune pourrait offrir aux Baltes une alternative crédible au dilemme de la coopération avec une Russie imprévisible ou de l'intégration d'une alliance qui risquerait de leur fermer les portes du marché russe et d'hypothéquer l'avenir. Il faudrait concevoir un système de sécurité à l'échelle du continent, l'OSCE devant en être le cadre et l'UEO en devenir l'instrument. Mais les Européens n'ont manifesté que peu d'intérêt pour cette voie.

Des derniers événements en Europe et des dernières conférences, on peut voir se dessiner une stratégie possible pour les Baltes. Le modèle nordique pour une nouvelle architecture de sécurité européenne, qui favorise la coopération entre une multiplicité d'acteurs tous sur un même pied d'égalité ne satisfait pas les trois Républiques. Pour elles, l'entrée dans l'OTAN reste la seule vraie garantie de sécurité. Or, celle-ci ne semble pas leur être promise à brève échéance. En attendant l'avènement de celle-ci, la solution devra venir d'une attitude pragmatique et prudente, basée sur une hybridation entre coopération et intégration. Il s'agira de marier avec bonheur une coopération régionale en matière de sécurité, en reprenant, dans les dernières propositions faites, celles qui associent les pays nordiques et la Russie, et une intégration en devenir dans le cadre privilégié d'un partenariat pour la paix renforcé.

## BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée de l'UEO : compte-rendu de la 40<sup>e</sup> session ordinaire, 17 novembre 1994.
  
- Bajarunas, Eitvidas : " Le dilemme de sécurité de la Lituanie ", dans : Les cahiers de Chaillot, juin 1995.
  
- Boniface, Pascal : L'année stratégique 1997, les équilibres militaires, Editions IRIS-ARLEA, 1997.
  
- Castel (du), Viviane : " Pays Baltes : un grand besoin de sécurité ", dans : Revue de Défense Nationale, Décembre 1996.
  
- Chaliand, Gérard et Rageau, Jean Pierre : Atlas stratégique, Editions Complexe.
  
- Debove, Alain : " les pays Baltes en quête de sécurité ", dans Le Monde, 7 mai 1996.

- Haab, Mare : " L'Estonie et l'Europe, la sécurité et la défense ", dans : Les cahiers de Chaillot, juin 1995.
- Lacoste, Yves : Dictionnaire de Géopolitique, Editions Flammarion.
- Montbrial (de), Thierry et Jacquet, Pierre : RAMSES 98, Synthèse annuelle de l'actualité mondiale.
- Nougayrede, Nathalie : " Les républiques Baltes inquiètes pour leur sécurité. Elles ne veulent pas être les oubliées de l'élargissement de l'Alliance atlantique aux pays de l'ex-glacis soviétique. ", dans : Le Monde, 8 août 1996.
- Nougayrede, Nathalie : " La Lituanie veut entrer dans l'OTAN pour échapper à la "finlandisation", dans : Le Monde, 13 novembre 1996.
- Nougayrede, Nathalie : " Les Etats baltes craignent d'être les laissés-pour-compte de l'ouverture. ", dans : Le Monde, 20 février 1997.
- Öövel, Andrus : " La politique de défense de l'Estonie : indépendance et coopération internationale ", dans : Revue de l'OTAN, Septembre 1996.
- Peltier, Benoît : " Les Baltes rappellent qu'ils veulent rentrer dans l'OTAN. ", dans: Le Monde, 29 mai 1997.
- Romer, Jean Christophe : " Les Etats baltes : entre Nord, Centre et Sud ", dans : Espaces stratégiques, n°55, 3/92.
- Riols, Yves Michel : " A.Brazaukas, président de la république de Lituanie : "La Russie ne me fait pas peur.", dans : Le Monde, 7 février 1996.

- Stankevicius, Cesbvas : " L'élargissement de l'OTAN et l'indivisibilité de la sécurité en Europe ", dans : Revue de l'OTAN, Septembre 1996.
- Vernet, Daniel : " Guntis Ulmaris, président de la Lettonie : "La sécurité européenne ne doit pas sacrifier les petits pays." ", dans Le Monde, 15 avril 1997.
- Visksne, Ilmars : " La Lettonie et les structures de sécurité européennes ", dans : Les cahiers de Chaillot, juin 1995.

annexe 1

## Chronologie des dernières propositions russes

### POLITIQUE DE SECURITE :

5 septembre 1997 : le Premier ministre russe, M. Tchernomyrdine, se rend à la première conférence internationale organisée à Vilnius sur le thème de la coexistence pacifique en région "Baltique – mer Noire". Au cours d'une conférence de presse, M. Tchernomyrdine tend la main aux Etats baltes. Il déclare que " la Russie est prête a apporter une aide réelle dans la résolution des problèmes de sécurité des Etats baltes et dans le renforcement de la confiance régionale, de même qu'elle est prête à leur fournir des garanties de sécurité ". Ces accords pourraient être négociés sous l'égide de la Finlande ou de la Suède. Il suggère que des zones de sécurité soient établies en mer Baltique et que tout exercice militaire y soit interdit. Il propose également que la Russie adhère à un système de contrôle de l'espace aérien commun aux pays de la mer Baltique.

29 septembre 1997 : le ministre russe des Affaires étrangères, M. Primakov, déclare à son homologue letton, M. Birkavs, que la Russie est en train d'élaborer une nouvelle politique vis-à-vis des Etats baltes suivant les instructions du président Eltsine. Celle-ci sera basée sur le long terme, la stabilité et de bonnes relations entre voisins.

24 octobre 1997 : les présidents russe et lituanien signent deux traités lors de la visite de M. Brazauskas en Russie. Le premier porte sur la délimitation de leurs frontières et le second sur la répartition de la zone économique exclusive et du plateau continental en Baltique. La Lituanie devient ainsi le premier Etat balte à parvenir à un tel accord frontalier avec Moscou.

29 octobre 1997 : le président russe adresse à la Lettonie et à l'Estonie un document portant sur des garanties de sécurité russes envers ces pays et présentées lors de la signature du traité frontalier lituano-russe. Le ministre des Affaires étrangères letton se prononce en faveur d'une réponse commune des Etats baltes à ces propositions.

10 novembre 1997 : les présidents des trois Etats baltes rejettent, lors de leur réunion à Palanga (Lituanie), les garanties de sécurité proposées par la Russie, arguant que celles-ci ne correspondent pas à l'esprit de la nouvelle Europe. Les trois Etats vont signer prochainement un accord de coopération avec les Etats-Unis au niveau commercial, économique et militaire. Le président lituanien s'est dit satisfait de la bonne volonté de la Russie à maintenir des relations amicales avec ses voisins.

25 novembre 1997 : le nouveau ministre russe de la Défense, M. Sergueyev, annonce que les Etats baltes n'ont rien à craindre de la Russie, même s'ils rejettent les garanties de sécurité du président Eltsine. La Russie ne résoudra pas par la force ses problèmes avec les Etats baltes.

3 décembre 1997 : au cours de sa visite en Suède, M. Eltsine annonce son intention de réduire les forces armées terrestres et navales russes de 40 % à partir de 1999, spécialement dans le Nord de la Russie. Il prévoit de faire passer l'effectif de l'armée de 1.7 million d'hommes à 1.2 million en 1999. Il accompagne cette offre d'une série de propositions en direction des Etats baltes : patrouilles communes dans l'espace aérien, établissement d'un programme d'échanges de visites des installations militaires et mise en place de lignes de téléphone rouges avec le commandement militaire russe de Kaliningrad.

9 décembre 1997 : le CEC de la flotte russe de la mer baltique, l'amiral Vladimir Yegorov, annonce que la Russie veut signer des accords avec les Etats baltes, la Pologne, l'Allemagne et les Pays scandinaves pour la création d'une structure permettant des opérations conjointes de sauvetage en mer et la prévention de désastres.

ASPECTS ECONOMIQUES :

16 juillet 1997 : le ministère des Affaires étrangères russe déclare que la Russie soutient l'intégration des Etats baltes dans l'Union européenne.

5 août 1997 : signature d'un protocole entre le ministre estonien des transports, M. Raivo Vare, et le gouverneur de l'oblast de Leningrad, M. Yuri Sokolov, prévoyant la constitution d'un groupe de travail commun chargé de préparer la construction d'un nouveau pont sur la rivière de la Narva.

5 septembre 1997 : les questions économiques ont été au cœur des discussions entre le Premier ministre russe, M. Chernomyrdine, et le Président lituanien, M. Brazauskas. Il a été question en particulier de l'amélioration des facilités de transit de produits russes par la Lituanie et l'exportation de produits agricoles lituaniens vers la Russie. La possibilité d'investissements russes dans le port de Klaipeda a également été discutée. Lors d'une rencontre avec le Premier ministre lituanien, M. Vagnorius, il a été décidé que des experts des deux pays se pencheraient sur la rédaction d'accords de fourniture à long terme de pétrole et de gaz.

30 octobre 1997 : le nouvel ambassadeur de Russie en Estonie, M. Glukhov, remet au président Meri le texte des garanties de sécurité offertes par la Russie aux Etats baltes qui avaient déjà été présentées par le président Eltsine à son homologue lituanien, M. Brazauskas. L'offre comprend aussi une proposition de coopération dans les domaines économiques, humanitaires, culturels et de l'environnement.

18 novembre 1997 : le ministre letton des Affaires étrangères, M. Birkavs, se déclare en faveur de la création d'une association des pays riverains de la Baltique appelée "Passage de l'ambre" dans le but d'encourager la coopération économique et promouvoir la sécurité dans la région. Il s'agirait d'une union économique régionale supportée par les gouvernements partageant la même vision de la paix, du commerce et de la prospérité, qui établirait une coopération entre des groupes de marché et des liens entre les ports et les aéroports. Le Conseil des Etats de la mer Baltique pourrait en former l'ossature.

## ANNEXE 2

# Le conseil des Etats de la mer Baltique

Le Conseil des Etats de la mer Baltique comprend onze membres : quatre Etats appartenant à l'Union Européenne (Allemagne, Danemark, Finlande, Suède), quatre pays aspirant à le devenir (Pologne, Lituanie, Lettonie, Estonie), la Russie ainsi que la Norvège et l'Islande qui, si elles n'ont pas de littoral sur cette mer, ont des intérêts traditionnels dans la région. La Commission européenne et l'Italie, en tant que présidente actuelle de l'UE, seront également représentées au plus haut niveau. Il a été créé en 1992 et la Suède en assure la présidence depuis le mois de mai 1995.

Les débats tournent généralement autour des domaines suivants : l'environnement – la Baltique est une des mers les plus polluées du globe – la sécurité civile (services de secours, douanes, réfugiés, police, garde-côtes), l'économie, les infrastructures et les questions de sécurité militaire.

### ANNEXE 3

## Le conseil nordique

Le Conseil nordique a été fondé en 1952 pour servir de cadre à la coopération entre parlements et gouvernements des cinq pays scandinaves (Danemark, Islande, Norvège, Suède, rejoints en 1955 par la Finlande). Un traité de coopération a été signé à Helsinki en 1962, complété par un traité de coopération culturelle en 1971.

Le Conseil comprend 87 membres, élus annuellement par les parlements des pays membres, et se réunit chaque année en session plénière pendant une semaine. Le présidium, l'organe permanent, mène les travaux du conseil entre les sessions.

Le Conseil permet aux pays scandinaves de se concerter pour prendre des décisions communes qui vont dans l'intérêt de chaque pays. Cette union donne plus de poids à leurs décisions face à la communauté internationale. Traditionnellement, la coopération porte sur l'économie, les communications et les transports, l'emploi, l'environnement, les questions sociales, l'éducation et la culture. Les domaines d'action du Conseil se sont élargies au fil des années à la politique étrangère et à la défense. De très nombreuses institutions sont également régies par le Conseil nordique.

# LA POSSIBILITE D'UNE CHARTE BALTIQUE

Il s'agit d'une proposition française entre l'Otan et les Etats baltes qui impliquerait aussi la Suède, la Finlande et peut-être la Pologne.

## 1. Objectif

Donner une visibilité à la coopération entre l'OTAN et les pays de la région baltique, et permettre une relation plus marquée par rapport à celle en quelque sorte " de droit commun " résultant de la participation au Conseil du Partenariat Atlantique.

## 2. Contenu

La charte pourrait notamment comprendre :

### Des principes et engagements communs :

- volonté commune d'accroître la confiance et d'assurer la stabilité et la sécurité dans la région baltique.
- plein respect des principes et des obligations énoncés dans l'acte final et les différents documents de l'OSCE.
- engagement de se consulter en cas de risques pour la sécurité d'une partie.

Des domaines de consultation politique : questions de sécurité régionale, maintien de la paix, gestion des crises, maîtrise des armements, analyse des concepts de sécurité nationale, des politiques de défense, des doctrines et des stratégies.

Des mécanismes de coopération :

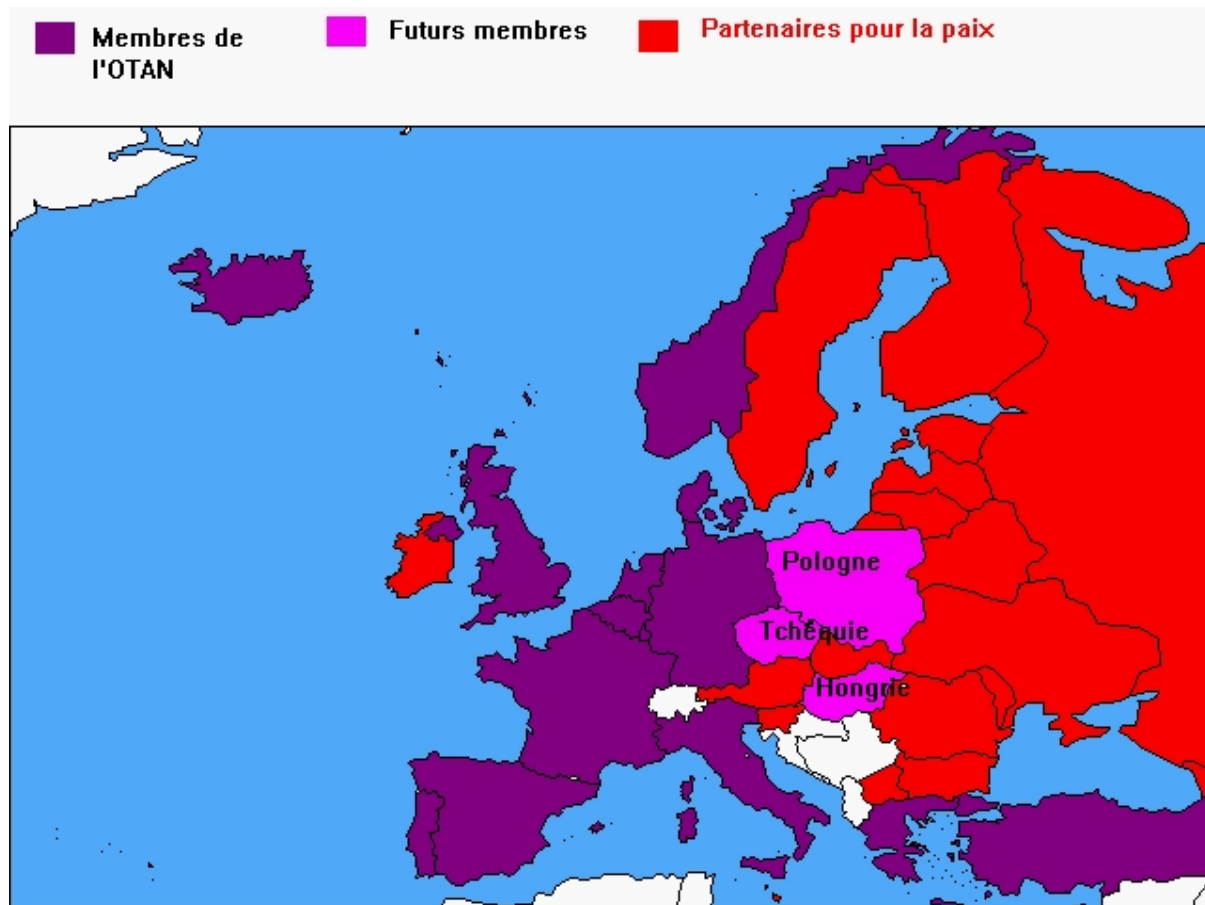
- réunions régulières au niveau des représentants permanents et des chefs de bureau de liaison, avec des réunions de comités subordonnés de l'alliance en fonction des sujets abordés et des réunions extraordinaires si la situation l'exige ou à la demande de l'une des parties.
- sessions ministérielles bisannuelles (par exemple en marge des réunions ministérielles du CPA).
- les décisions concernant les activités exécutées en commun seront prises sur un pied d'égalité entre les parties.

Des domaines de coopération militaire :

- une politique d'exercices conjoints, notamment dans le domaine naval.
- une coopération pour asseoir, sur une base régionale, les objectifs du PPP renforcé, notamment le développement de capacités opérationnelles communes.
  - l'encouragement de la coopération interbalte dans le domaine militaire, en contribuant notamment à la mise sur pied du bataillon balte, dans la perspective d'opérations futures de maintien de la paix.

ANNEXE 5

# LE PARTENARIAT POUR LA PAIX



Membres de l'OTAN :

- Etats-Unis
- Canada
- Allemagne
- Pays Bas
- Belgique
- Luxembourg
- Royaume-Uni
- France
- Espagne
- Portugal
- Grèce
- Italie
- Danemark
- Islande
- Norvège
- Turquie
- Tchèque
- Hongrie
- Pologne

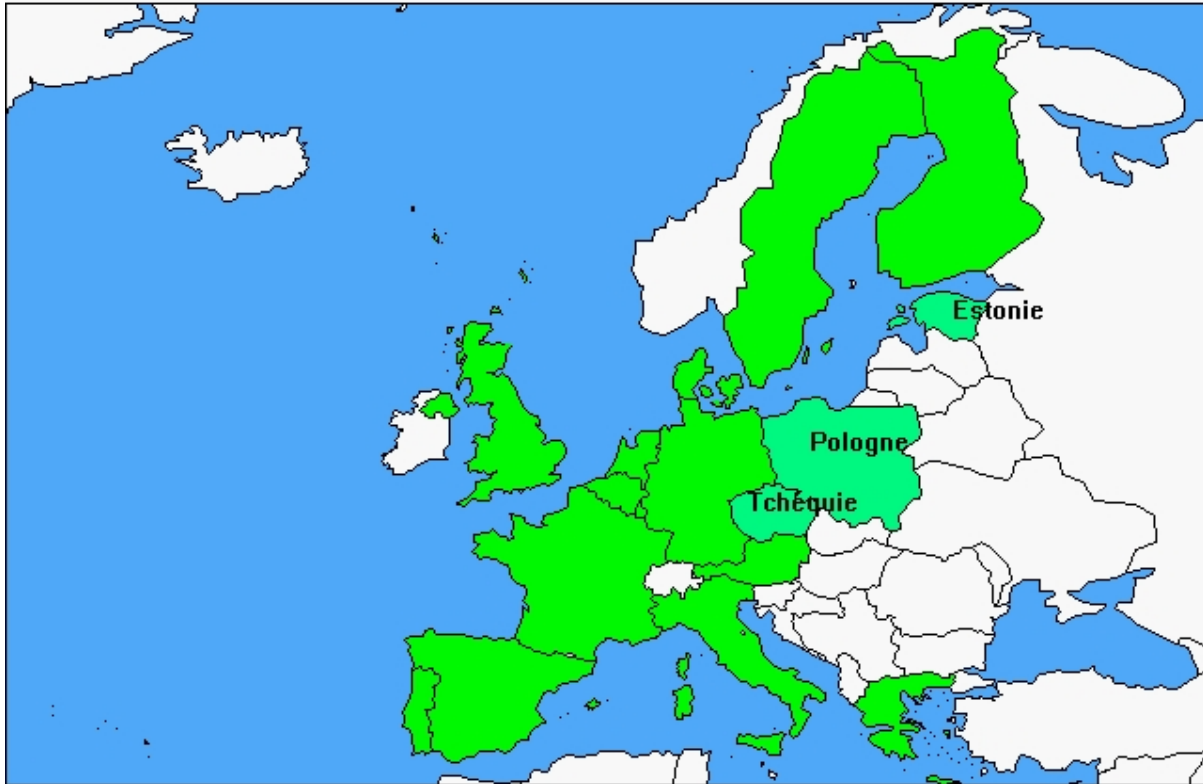
Partenaires pour la Paix :

- Autriche
- Finlande
- Suède
- Estonie
- Lettonie
- Lituanie
- Slovaquie
- Roumanie
- Bulgarie
- Slovénie
- Albanie
- Macédoine
- Suisse
- Russie
- Ukraine
- Moldavie
- Kazakhstan
- Kirghistan
- Ouzbekistan
- Tadjikistan
- Turkmenistan
- Géorgie
- Arménie
- Azerbaïdjan
- Biélorussie
- Malte

## ANNEXE 6

# L'UNION EUROPEENNE ET SES FUTURS MEMBRES

■ Membres de l'UE      ■ Futurs membres



-

### LES QUINZE :

-

-

- Allemagne
- Pays Bas
- Belgique
- Luxembourg
- Royaume-Uni
- France
- Espagne
- Portugal
- Grèce
- Italie
- Danemark
- Autriche
- Finlande
- Suède
- Irlande

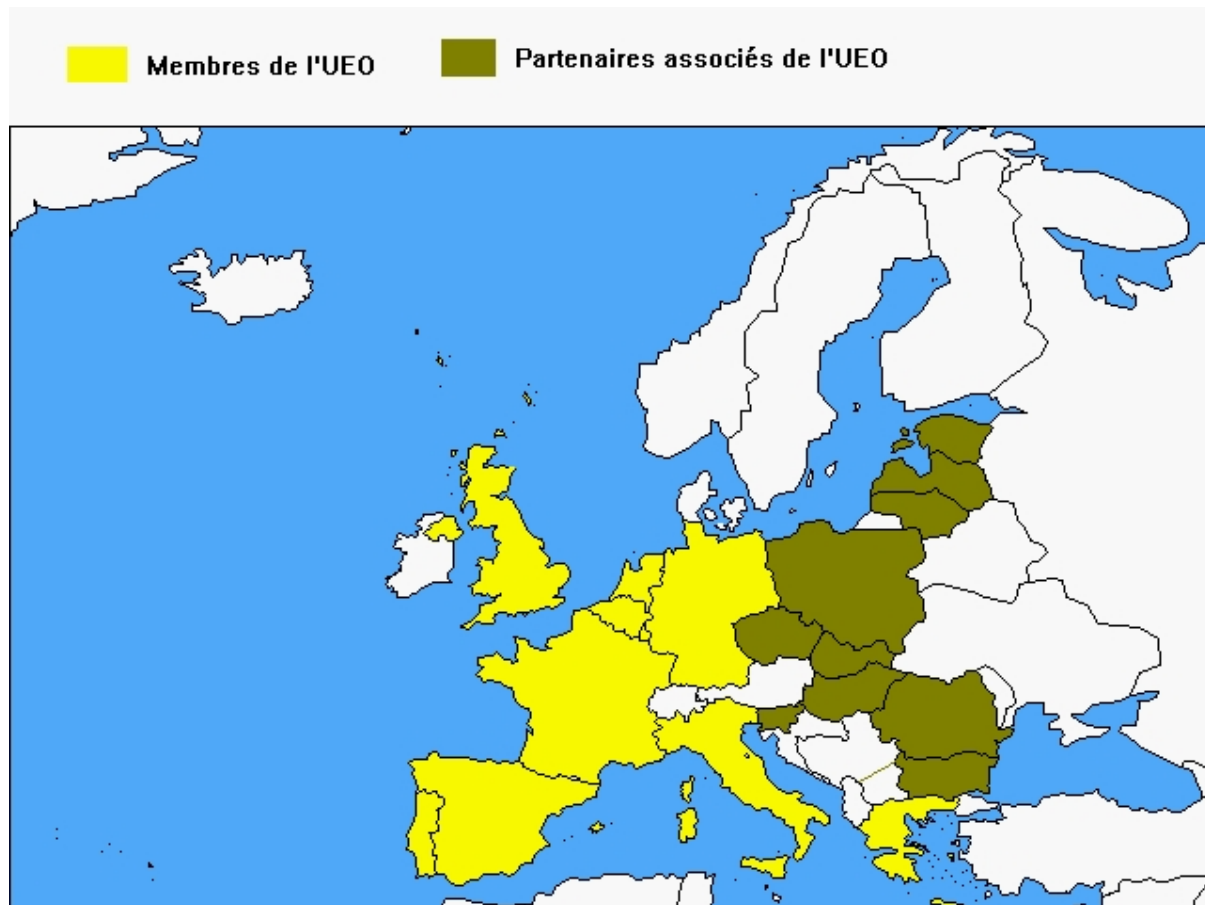
Les futurs membres :

-

- Estonie
- Tchéquie
- Pologne

ANNEXE 7

# L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE ET SES PARTENAIRES ASSOCIES



## L'UEO

- Allemagne
- Pays Bas
- Belgique
- Luxembourg
- Royaume-Uni
- France
- Espagne
- Portugal
- Grèce
- Italie

## Partenaires associés

- Estonie
- Lettonie
- Lituanie
- Tchéquie
- Hongrie
- Pologne
- Slovaquie
- Roumanie
- Bulgarie
- Slovénie